



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON
Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
 Du Conseil d'administration

Délibération n° 2007 – 07 du 6 décembre 2007

Objet : Approbation d'un nouveau contrat d'assurances avec la société de Clarens.



L'an deux mille sept, le 6 décembre à 9 h 30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon.

Nombre de membres en exercice : 21
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Administrateurs

- *Président* : Raymond Lavaud, vice-président du conseil général du Val d'Oise, président de la commission culture, loisirs, tourisme
- Madame Lalut, représentant Monsieur le Préfet
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Alain Quenneville, maire
- Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Propriétaire du Château
- Marie Christine Devevey, Directrice adjointe, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par le propriétaire : Madame Yolaine de La Rochefoucauld
- Monsieur François Dupille, Administrateur de l'Office de Tourisme de l'Isle Adam
- Jean Baptiste Bellon, architecte des bâtiments de France

Représentant du personnel

- Emmanuelle Evrard

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

- Robert Daviot, Conseiller général du canton de Corneilles en Parisis
- Bernard Toublanc, Président du Directoire, Caisse d'Epargne Ile de France Nord
- Chrystèle Cherfils, représentant du personnel
- Madame Dominique Herpin-Poulenat, représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français
- Gilles Macré, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon

Absents excusés :

- Christophe Durand, Conseiller général

Assistaient également au Conseil :

- Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon
- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Madame Rino, représentant Préfecture du Val d'Oise
- Cédric Mauduit de la mission, méthode, évaluation du Conseil général du Val d'Oise
- Arielle Fanjas, Direction des Affaires Culturelles du Conseil général du Val d'Oise
- Marie Laure Atger, E.P.C.C. Château de La Roche Guyon
- Marie Christine Dodier, E.P.C.C. Château de La Roche Guyon

Considérant :

- que le contrat avec la société GTA arrivait à expiration
- que l'offre de la société de Clarens pour une même somme inclut de nouvelles garanties quant au matériel de l'établissement et aux expositions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Approuve le contrat proposé par la société de Clarens pour un montant de 17 844.91 Euros.

LE PRESIDENT DE L'EPCC



Raymond LAVAUD